

COMMUNE NOUVELLE DE VALENCISSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2016

Date de la convocation :		Votes	
20/05/2016		Pour	29
Conseillers municipaux		Contre	0
Afférents au conseil municipal		abstention	0
En exercice	29		
Présents	20		
Absents	9		
Pouvoirs	9		
Volonté	29		

DELIBERATION N° 2016 / 095
nature de l'acte : 6.1 : police municipale

Le 27/05/2016, à 20 heures 30 minutes, à la mairie de Valencisse, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Yves GUELLIER, Maire de Valencisse,

Présents : MM. BOURGEOIS Eric, BURLET Florent, CHAMPION Thierry, CHARZAT Gérard, DRONICOU Jérémy, GOHIER Jean-Claude, GROSOS René, GUELLIER Jean-Yves, MANDARD André, MAZOYER Nicolas, NOUZIERES Serge, PILLÔT Dominique, SLOVAK Jean-Louis, SOLLOSSI Georges, UMI Patrice, Mmes BOUCARD Isabelle, CHAMPION Nathalie, COULMEAU Edith, DAURON Evelyne, PAVY Christine.

Absents avant donné un pouvoir : Mme ANSERMINO Dorothée donne pouvoir à M. NOUZIERES; M. AURIOL Jean-Marc donne pouvoir à M. BURLET, Mme BOITELLE Noëlline donne pouvoir à Mme CHAMPION, M. CHAMP Jean-François donne pouvoir à M. PILLÔT, Mme DAVY Isabelle donne pouvoir à M. GROSOS, Mme FERRAND Corinne donne pouvoir à M. CHARZAT, Mme FRANCISCO Hélène donne pouvoir à M. CHAMPION, M. FROMET Jean-Claude donne pouvoir à M. MANDARD, Mme GAUTIER Chloé donne pouvoir à Mme PAVY.

Absents non représentés : Néant.

Secrétaire de séance : Mme PAVY Christine.

Objet : COMPTEURS ÉLECTRIQUES LINKY :

Le Maire informe le Conseil municipal que dans les mois à venir, des compteurs électriques LINKY, remplaçant les compteurs actuels vont être installés sur la commune.

Il informe que l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) a été mandatée par le gouvernement pour mener une enquête sur les risques potentiels liés à cette installation.

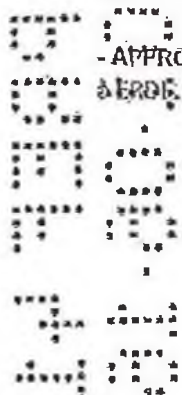
Il souligne le risque de suppressions d'emplois dans les années à venir, liées à cette installation.

Il indique par ailleurs que les compteurs électriques actuels sont performants et que la pertinence de leur remplacement n'est pas prouvée.

Il souligne le manque de visibilité relatif à la protection des données personnelles notamment en ce qui concerne les utilisations de réseau CPL (courant porteur en ligne).

Le Maire, selon le principe de précaution, demande au conseil de l'autoriser à demander à ERDF de ne pas installer de compteurs LINKY sur la commune nouvelle de Valencisse tant que toutes les incertitudes liées à cette installation ne sont pas levées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- APPROUVE cette démarche et charge Monsieur le Maire de transmettre les courriers nécessaires

Fait à Valencisse, le 30 mai 2016
Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER

Carifié exécutoire compte tenu
De la transmission au Préfet le 01 JUIN 2016
De l'affichage le 02 JUIN 2016
Fait à Valencisse, le 02 JUIN 2016
Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER